https://www.ricochets.cc/Justice-de-classe-banlieues-gilets-jaunes-pauvres-paysans-valent-moins-que.html



- Les Articles - Date de mise en ligne : dimanche 24 mars 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Copyright © Ricochets Page 1/9

Voici un post de Demos Kratos:

[Petit Rappel]

Alors que 40% des gilets jaunes jugés font des peines de prison ferme, voici 139 personnalités politiques condamnées sans jamais mettre un pied en prison.

La justice de classe est un peu visible...

Anne Hidalgo (PS), condamnée en 2012 à 40 000 Euros d'amende pour infraction à la législation sur la durée du travail.

Bernard Granier (PS), condamné en 2011 pour corruption.

Bertrand Delanöe (PS), condamné en 2010 pour atteinte au droit du travail.

Catherine Trautmann (PS), condamnée en 1999 pour diffamation.

Christian Bourquin (PS), condamné en 2012 pour délit de favoritisme.

Claude Pradille (PS), condamné en 1995 pour corruption.

Dominique Strauss-Khan (PS), en 2012, mis en examen pour proxénétisme aggravé en bande organisée

Dominique Strauss-Khan (PS), en 2011, mis en examen pour accusations d'agression sexuelle, de tentative de viol et de séquestration

Edmond Hervé (PS), condamné en 1999 pour manquement à une obligation de sécurité dans l'affaire du sang contaminé.

Elie Pigmal (PS), condamné en 2012 pour délit de favoritisme.

François Bernardini (PS), condamné en 2001 pour ingérence, détournement de fonds publics, abus de confiance et abus de biens sociaux.

François Xavier Bordeaux (PS), condamné en 2011 pour abus de faiblesse

Georges Frêche (ex PS) condamné régulièrement en fin de carrière pour de multiples dérapages verbaux.

Harlem Desir (PS), condamné en 1998 pour recel d'abus de confiance.

Henri Emmanuelli (PS), condamné en 1997 pour trafic d'influence.

Jack Lang (PS), condamné en 2008 pour rupture de contrat.

Jack Mellick (PS), condamné en 1997 dans l'affaire OM-VA pour faux témoignage.

Jeanine Ecochard (PS), condamnée en 1998 dans l'affaire Urba(financement occulte du PS).

Jean-Christophe Cambadélis (PS), condamné en 2006 pour l'affaire de la MNEF.

Jean-François Noyes (PS), mis en examen en 2012 dans le cadre de l'Affaire Guérini pour association de malfaiteurs en vue de trafic d'influence et recel de trafic d'influence.

Jean-Marc Ayrault (PS), condamné en 1997 pour délit de favoritisme.

Jean-Marie Le Chevallier (PS), condamné en 2003 pour subordination de témoin.

Jean-Noel Guérini (PS), mis en examen en 2011 pour prise illégale d'intérêt et trafic d'influence.

Jean-Paul Huchon (PS), condamné en 2007 pour prise illégale d'intérêt et en 2011 par le Conseil d'Etat.

Jean-Pierre Balduyck (PS), condamné en 2005 pour favoritisme a fait appel de sa condamnation.

Jean-Pierre Destrade (PS), condamné en 2005 pour escroquerie et trafic d'influence.

Jérôme Cahuzac (PS) condamné en 2016 pour fraude fiscale et blanchiment

Khadija Aram (ex PS) condamnée en 2011 pour trafic d'influence et abus de confiance.

Line Cohen Solal (PS), condamnée en 2011 dans la même affaire que celle touchant Pierre Mauroy.

Malek Boutih (PS), condamné en 2006 pour diffamation.

Michel Delebarre (PS), condamné en 2005 dans l'Affaire des Ecoutes Téléphoniques.

Michel Laignel (PS), condamné en 2006 pour faux, usage de faux, délit de favoritisme, prise illégale d'intérêt, et détournement de fonds.

Michel Pezet (PS), condamné en 1998 pour recel de fonds utilisés [pour un financement politique] en dehors de tout enrichissement personnel.

Copyright © Ricochets Page 2/9

Mohamed Abdi (PS), condamné en 2007 pour escroquerie.

Monique Delessard (PS), condamné en 2010 pour mariage illégal.

Olivier Spithakis (PS), condamné en 2005 dans l'affaire de la MNEF.

Patrick Sève (PS), mis en examen en 2011 pour octroie injustifié de marchés publics et soustraction de fonds publics.

Pascal Buchet (PS), reconnu coupable en 2012 de harcèlement moral après le suicide d'une de ses collaboratrice.

Philippe Sanmarco (PS), condamné en 1997 pour complicité de trafic d'influence dans l'affaire du financement occulte du PS, l'Affaire Urba.

Pierre Mauroy (PS), condamné en 2011 pour emploi fictif.

Pierre Moscovici (PS), condamné en 2001 pour atteinte au droit à l'image.

René Teulade (PS), condamné en juin 2011 pour abus de confiance.

Robert Gaïa (PS), condamné en 2002 pour favoritisme.

Ségolène Royal (PS), condamnée en 2008 pour licenciements abusifs.

Serge Andréoni (PS), mis en examen en 2011 pour complicité de trafic d'influence dans le cas de l'affaire Guérini.

Sylvie Andrieux (PS), mise en examen en 2010 pour complicité de tentative d'escroquerie et de détournements de fonds publics dans l'affaire du financement présumés à hauteur de 700 000 Euros d'associations présumées fictives.

Yacine Chaouat (PS), condamné en 2011 en appel pour violences conjugales

UMP (LR/RPR)

Alain Agostini (UMP) 2008, condamné pour proxénétisme aggravé en bande organisée.

Alain Carignon (UMP) 1999, condamné pour corruption, abus de biens sociaux et subornation de témoins.

Alain Ferrand (UMP) 2006, condamné pour faux et usage de faux. 1998, condamné pour prises illégales d'intérêts et condamné pour fraude fiscale.

Alain Juppé (UMP) 2007, condamné pour abus de confiance, recel d'abus de biens sociaux, et prise illégale d'intérêt.

Alain Tuduri (UMP) 2009-2010, condamné pour discrimination raciale, pour avoir préempté les biens immobiliers que voulait acheter des personnes d'origines étrangères dans sa commune.

Axel Poniatowski (UMP) 2010, condamné pour diffamation.

Brice Hortefeux (UMP) 2010, condamné pour atteinte à la présomption d'innocence. Il a également été condamné pour injure non publique envers un groupe de personnes à raison de leur origine. Le Parquet Général a requis sa relaxe, la décision a été mise en délibéré au 15 septembre.

Brigitte Barèges (UMP) 2011, condamnée pour refus de mariage.

Bruno Sandras (UMP) 2011, condamné pour détournement de fonds publics et prise illégale d'intérêts.

Charles Fabre (UMP) 2010, mis en examen pour favoritisme.

Charles Pasqua (UMP) 2009 à 2010, condamné pour trafic d'influence, pour favoritisme, pour faux, financement illégal de campagne et abus de confiance. Il est cité dans l'affaire de recel d'abus de biens sociaux pour l'association France Afrique Orient. Il également mentionné dans l'affaire du financement occulte du ministère de l'Intérieur et de l'Union des groupements d'achats publics.

Christian Vanneste (UMP) 2006 et 2007, condamné pour propos homophobes, condamnation confirmée par la Cour d'Appel puis annulée par la Cour de Cassation. Il avait déclaré l'homosexualité inférieure à l'hétérosexualité et que l'homosexualité était une menace pour l'humanité.

Claude Polony (UMP) 2001-2009, reconnu coupable de prise illégale d'intérêt, favoritisme et détournements de fonds.

Claude Guéant (UMP) 2014, mis en examen pour faux, usage de faux et blanchiment de fraude fiscale en bande organisée

Daniel Simonpieri (FN puis UMP), condamné pour favoritisme, fausses factures et emploi fictif. Il avait déjà été condamné pour harcèlement moral.

Damien Meslot (UMP) 2010, condamné pour outrage à magistrat, mis en examen pour atteinte ou tentative d'atteinte à la sincérité d'un scrutin.

Denis Gautier-Sauvagnac (UMP) 2008, mis en examen pour blanchiment d'argent.

Denis Jacquat (UMP) 2011, condamné pour abus de confiance et infraction à la législation sur le financement des campagnes électorales.

Copyright © Ricochets Page 3/9

Didier Schuller (RPR-UMP) 1994, il s'enfuit aux Bahamas après la révélation d'une tentative de déstabilisation du juge Éric Halphen puis il continue sa cavale en République Dominicaine où il bénéficie d'une protection diplomatique, avant de revenir en France. En 2005, condamné pour financement illégal de sa campagne. En 2007, condamné pour avoir fait financer de façon occulte des activités politiques.

Dominique Paillé (UMP) 2004, condamné pour abus de confiance.

Frédéric Chazal (UMP) 2010, condamné pour diffamation.

Gaston Flosse (UMP) 2011, condamné pour détournement de fonds publics et prise illégale d'intérêts.

Georges Tron (UMP) 2011, mis en examen pour harcèlement sexuel, agression sexuelle et viol.

Gérard Dezempte (UMP) 2006, condamné pour discrimination.

Gérard Larrat (UMP) 2011, condamné pour constitution de partie civile abusive ou dilatoire dans le but de nuire à son adversaire socialiste.> 2011, mis en examen pour complicité d'atteinte à la sincérité du scrutin, complicité de faux administratif et usage et complicité de manoeuvre frauduleuse tendant à l'exercice irrégulier du vote par procuration, son élection a été annulée.

Gilles Forray (UMP) 2006, condamné pour corruption passive et recel d'abus de biens sociaux.

Guy Drut (UMP) 2005, condamné pour avoir bénéficié d'un emploi fictif.

Guy Wildenstein (UMP) 2011, mis en examen pour recel d'abus de confiance.

Henry Chabert (UMP) 2002, condamné pour recel d'abus de biens sociaux.

Jacques Blanc (UMP) 2009, mis en examen pour détournement de fonds publics et prise illégale d'intérêt.

Jacques Masdeu-Arus (UMP) 2006 à 2009, condamné pour corruption passive et recel d'abus de biens sociaux. Jacques Myard (UMP) 2009, condamné pour diffamation.

Jean Reynaud (UMP) 2004, condamné pour prise illégale d'intérêt. 2006, condamné pour harcèlement moral et dégradation des conditions de travail.

Jean Tiberi (UMP) 2009, condamné pour occupation illégale des locaux de sa permanence et fraude aux électeurs. Jean-Louis Garnier (UMP) 2011, condamné pour coups et blessures.

Jean-Louis Masson (UMP) 1997, condamné pour avoir financé la campagne d'un concurrent afin d'affaiblir sa rivale à droite.

Jean-Paul Alduy (UMP) 2008, son élection est annulée pour fraude.

Jean-Paul Fournier (UMP) 2009 à 2010, condamné pour prise illégale d'intérêt.

Joëlle Ceccaldi-Raynaud condamnée (UMP) 2006, condamnée pour diffamation et complicité de diffamation.

Joëlle Ferrand (UMP) 2010, condamnée pour prise illégale d'intérêt et malversations.

Laurence Spicher-Bernier (UMP) 2010 à 2011, condamnée pour exercice illégal de la profession d'avocat et escroquerie.

Lionel Cressiot (UMP) 2011, mis en examen pour injures et diffamation.

Lucette Michaux-Chevry (UMP) 2002, condamnée pour favoritisme dans l'attribution de marchés publics.

Manuel Aeschlimann (UMP) 2009, condamné pour favoritisme dans l'attribution d'un marché public.

Marie-Jeanne Bozzi (UMP) 2002, condamnée pour proxénétisme aggravé, association de malfaiteurs et dissimulation de travail clandestin.> 2007, condamnée pour soustraction au paiement de l'impôt, omission de déclaration et fraude fiscale. En 2009, mise en examen pour association de malfaiteurs en vue de la commission d'un homicide en bande organisée.

Maurice Gutman (UMP) 2010, condamné pour proposition sexuelle à une mineure de 12 ans.

Michel Buillard (UMP) 2011, condamné pour détournement de fonds publics et prise illégale d'intérêts.

Michel Habig (UMP) 2006, condamné pour avoir fait incendier 14 caravanes appartenant à des Roms installées sur un terrain municipal.

Nicolas Bazire (UMP) 2011, mis en examen dans le cadre de l'affaire Karachi.

Nicolas Sarkozy (UMP) 2014, mis en examen pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire Bettencourt Nicolas Sarkozy (UMP) 2014, mis en examen pour financement illégal de sa campagne présidentielle de 2012 (Bygmalion)

Nicolas Sarkozy (UMP) 2013 : Des juges enquêtent depuis avril 2013 sur des accusations de financement libyen formulées par l'intermédiaire Ziad Takieddine et d'ex-dignitaires. Des juges enquêtent aussi sur les commandes de sondages de la présidence sous le quinquennat Sarkozy. Son conseiller d'alors Patrick Buisson est soupçonné d'avoir profité de sa position pour réaliser d'importants bénéfices sur des sondages qu'il commandait au nom de sa société et revendait à l'Élysée.

Copyright © Ricochets Page 4/9

Olivier Deleu (UMP) 2011, mis en examen pour injures et diffamation.

Olivier Rey (UMP) 2008, condamné pour violences, menaces et dégradation grave du bien d'autrui à raison de la religion.

Pascal Buchet (UMP) 2007-2011, condamné pour harcèlement moral ayant mené au suicide.

Patrick Balkany (UMP) 2003, condamné pour injure publique et pour diffamation. 1999, condamné pour avoir rémunéré aux frais du contribuable trois personnes désignées comme des employés municipaux mais qui ne s'occupaient que de son appartement de Levallois-Perret et de sa résidence secondaire près de Giverny.

Philippe Brun (UMP) 2011, condamné pour fraudes et multiples abus de biens sociaux.

Pierre Bédier (UMP) 2009, condamné pour corruption passive et recel d'abus de biens sociaux.

Philippe Pemezec (UMP) 2010, condamné pour injures. 2007, condamné pour irrégularités lors de sa campagne, son élection sera annulée.

Renaud Donnedieu de Vabres (UMP) 2004, condamné pour blanchiment d'argent. En 2011, mis en examen dans le cadre de l'affaire Karachi.

René Vestri (UMP) 2009, condamné pour travail dissimulé. En 2010, mis en examen pour blanchiment à titre habituel et en bande organisée, trafic d'influence et association de malfaiteurs.

Richard Cazenave (UMP) 1999, condamné pour abus de biens sociaux. En 2004, condamné pour recel et complicité d'abus de biens sociaux.

Serge Dassault (UMP) 1998, condamné pour corruption. 2010, condamné pour procédure abusive. En 2009, condamné pour avoir acheté des voix lors des municipales.

Thérèse Aillaud (UMP) 2002, condamnée pour détournement de fonds publics.

Thierry Gaubert (proche de l'UMP, collaborateur de Sarközy) 2008, mis en examen pour abus de biens sociaux et escroquerie.> 2011, mis en examen dans le cadre de l'affaire Karachi.

Thierry Leprince (UMP) 2007, condamné pour viol sur une mineure de 12 ans.

Vincent Toni (UMP) 2008 et 2011, condamné pour corruption passive.

Xavier Dugoin (UMP) 1997, condamné pour trafic d'alcool, salaires fictifs et corruption. En 1999 à 2000, condamné pour abus de confiance, détournement de fonds publics, falsification de documents administratifs et prise illégale d'intérêt. En 2001, mis en examen dans le cadre de l'affaire des emplois fictifs du conseil général de l'Essonne, cette procédure sera annulée pour vice de forme.

L'UMP, à l'origine de la loi Hadopi, condamnée pour piratage d'une musique de MGMT utilisée lors de leurs meetings et pour illustrer plusieurs vidéos diffusées sur Youtube.

André Santini avait été mis en examen le 30 mai 2006 pour « prise illégale d'intérêt », « faux et usage de faux » et « détournement de fonds publics ».

Eric Woerth (UMP) mis en examen jeudi 9 février 2012, cette fois pour « recel » dans l'enquête sur l'héritière de L'Oréal Liliane Bettencourt, a déclaré son avocat.

FN

Le Front National 1992-1996, condamné pour avoir vendu une investiture.

Le Front National 2002, condamné pour avoir utilisé de manière dévalorisante l'image d'une personne.

Le Front National 2002, condamné pour avoir utilisé sur son site les clichés protégés de l'AFP.

Le Front National 2008, condamné pour avoir utilisé sans autorisation, en la détournant, la célèbre photo du « Che au béret et à l'étoile ».

Le Front National 2007-2009, condamné à rembourser plus de 6,3 millions d'euros de dettes majorées de près de 600 000 euros d'intérêts à Fernand Le Rachinel.

Le Front National 2009, condamné à détruire ses tracts.

Le Front National 2010, condamné à retirer ses affiches litigieuses.

1995, trois colleurs d'affiches (Robert Lagier, Mario d'Ambrosio et Pierre Giglio) du Front National ont été condamnés pour le meurtre d'Ibrahim Ali-Abdallah.

2009, quatre membres du Front National ont été condamnés pour coups et blessures après avoir attaqué un homme noir une fois le repas patriotique organisé par le FN terminé.

Alexandre Gabriac (FN) 2007, mis en examen pour ses liens étroits avec un commando d'extrême-droite ayant tenté

Copyright © Ricochets Page 5/9

de cambrioler un stand de tir à Saint-Andéol-le-Château, dont l'aventure s'est terminée par le meurtre du Gendarme Ambrosse. 2009, condamné pour apologie de crime contre l'humanité, injures à caractère raciste et violences volontaires ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à 8 jours

Alexandre Simonnot (FN) 2006-2010, condamné pour avoir détruit un préservatif géant à l'occasion de la journée mondiale contre le Sida.

Antoinette Martinet (FN) 1997 à 1998, condamnée pour provocation à la haine, à la violence et à la discrimination.

Bruno Gollnisch (FN) 2004-2007, condamné en première instance et par le Conseil d'État pour contestation de l'existence de crime contre l'humanité (négationnisme), la Cour de Cassation va pourtant casser sans renvoi l'arrêt de la cour d'appel. 2008-aujourd'hui, poursuivi en justice pour incitation à la haine raciale.

Bruno Mégret (Fondateur du MNR et membre du FN) 1998, condamné pour avoir tenu des propos sur l'inégalité des races. 2002-2002, condamné pour avoir envoyé aux frais de la commune de Vitrolles plusieurs milliers de lettres appelant à parrainer sa candidature pour l'élection présidentielle.

2006, condamné pour détournement de fonds.

Calude Jaffres (FN) 1997, condamné pour usurpation de fonction.

Catherine Mégret (FN) 1998 et sa Mairie de Vitrolles furent condamnés pour discrimination et incitation à la discrimination.

2002, condamnée pour avoir envoyé aux frais de la commune de Vitrolles plusieurs milliers de lettres appelant à parrainer la candidature de son époux pour l'élection présidentielle.

2006, condamnée avec son mari pour détournement de fonds.

Cédric Bégin (FN) 1999-2002, condamné pour détention sans autorisation de munitions et d'armes, condamné pour incitation à la haine raciale.

Christophe Klein (FN) 1999-2002, condamné pour provocation à la discrimination raciale

Claude Jaffrès (FN) 1997, condamné pour abus d'autorité et usurpation de fonction.

Daniel Simonpieri (FN puis UMP), condamné pour favoritisme, fausses factures et emploi fictif. Condamné pour harcèlement moral.

Denis Monteillet (FN) 1995, condamné pour avoir inscrit plusieurs personnes de son voisinage sur la liste présentée par son parti au municipales sans les avoir prévenues. Le Conseil d'Etat a annulé les élections des conseillers municipaux FN pour « liste irrégulière ».

Emilien Bonnal (FN) 1985, ex-candidat FN aux cantonales et municipales, a été reconnu coupable de meurtre, alors qu'il collait des affiches pour le FN, pour avoir tué Abdallah Moktari, 23 ans ; qui l'avait insulté. 8 ans de prison.

Francis Watez (FN) 1995, condamné pour incitation à la discrimination raciale pour avoir collé des affiches proclamant : « Musulmans, Barbaresques, Algériens, terroristes ou non, tous dehors » et « Refuser l'intégration de ces sauvages est un devoir national ». (2 ans d'inéligibilité et 50 000 F d'amende).

François Nicolas-Schmitt (FN) 1997, condamné pour détournement de fonds.

Gilles Lacroix (FN) 1997-1997, condamné pour complicité de violence en réunion, avec arme et préméditation et pour complicité de destruction de biens.

Georges Theil (FN) 2001, condamné pour contestation de crimes contre l'Humanité. 2004-2006, de nouveau condamné pour contestation de crimes contre l'humanité.

Guy Cannie (FN) 2009-2011, condamné pour escroquerie en bande organisée.

Jacky Codvelle (FN) 1990, condamné pour avoir mis le feu à la voiture du député du Rhône et maire PS de la ville, Jean Jacques Queyranne pour fêter le 14 juillet.

Jacques Bompard (FN) 2008-2010, mis en examen pour prise illégale d'intérêt.

Jacques Coutela (FN) 2011, mis en examen pour incitation à la haine raciale suite à son apologie d'Anders Behring Breivik, auteur des attentats d'Oslo.

Jean Holtzer (FN) 1990, ex-candidat FN aux cantonales a été reconnu coupable de vol à main armé pour avoir braqué une banque (8 ans fermes). Cet ancien avocat général avait un jour réclamé la peine de mort pour une histoire identique.

Jean-Claude Poulet (FN) 1992, condamné pour avoir battu sa femme pendant quinze ans pour « la stimuler au travail... Il fallait que je la stimule assez fréquemment »

Jean-Marc Maurice (FN) 2004 à 2009- 2010 à 2011, 6 condamnations. Condamné pour outrage à agent dépositaire de l'autorité publique, vol, escroquerie, banqueroute, travail dissimulé et non déclaré, abus de bien sociaux.

Jean-Marie Le Chevallier (FN), condamné pour subornation de témoin dans l'affaire du meurtre de son directeur de

Copyright © Ricochets Page 6/9

cabinet.

Jean-Yves Douissard (FN) 1999-2002, condamné pour incitation à la haine raciale.

Jean-Yves Le Gallou (FN) 1991-1998, condamné pour provocation à la haine raciale.

Joël Klein (FN) 1998, condamné pour coups et blessures sur un Nord-Africain.

Marine Le Pen (FN) 2008, condamnée pour diffamation.

Patrick Bassot (FN) élu dans le Vaucluse 2012, a été condamné à 1.000 euros d'amende pour « incitation à la discrimination, à la haine et à la violence à l'encontre des immigrés ».

Patrick Binder (FN) 2010-2011, condamné pour injure publique et provocation à la haine raciale. 2004-2005, condamné pour injures racistes en public.

Philippe Bernard (FN) 2004-2008, mis en examen pour faux et falsification, abus de confiance et escroquerie.

Philippe Viard (FN) 1998, mis en examen et probablement condamné depuis pour discrimination en raison de l'origine, de l'appartenance ou la non-appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une religion non déterminée. Condamné pour injures et pour délit de fuite après avoir renversé un enfant.

Pierre Van Dorpe (FN) 1989, condamné pour avoir tiré à l'aide de son fusil à pompe sur un groupe de jeunes d'origines maghrébine en blessant au dos l'un d'eux parce qu'il faisait trop de bruit. Le FN lui paye ses 15 000F de caution. 15 mois avec sursis.

Raynald Liekens (FN) 1994, condamné pour le meurtre d'une juive. Il a déclaré : « Elle était plus gentille avec moi que personne ne l'avait été jusque-là. Mais, quand j'ai appris qu'elle était juive, j'ai décidé de la tuer car les juifs sont les ennemis de la race blanche ».

Richard Jacob (FN) 2010-2011, condamné pour outrage et rébellion.

Roger Fabregues (FN) 1996, condamné pour trafic de drogues. Il avait profité d'un voyage au Maroc pour importer du haschisch (2 ans de prison).

Sylvain Ferrua (FN) 1996, condamné pour proxénétisme 1 ans avec sursis et 50000 F d'amende.

Tanguy Deshayes (FN) 2008-2009, mis en examen pour menaces de mort, il a confirmé en être l'auteur. Quelques années auparavant il avait été condamné pour bagarre ainsi que pour port d'arme.

Valls et André (FN), condamnés pour violence avec arme.

Xavier Voute (FN) 1997, condamné pour avoir aspergé de gaz lacrymogène des militants de Ras l'Front (mouvement anti-FN).

Yannick Lecointre (FN) 2010-2011, condamné pour trafic de drogue (transport, détention, acquisition, cession et emploi non autorisés de stupéfiants).

Jean-Marie Le Pen (FN):

(Redressement de 1,4 Millions de Francs), reconnu coupable d'apologie de crime de guerre dont la déportation pour l'édition d'un disque sur lequel on peut entendre « un hymne du parti nazi » et « Vive Hitler », reconnu coupable d'antisémitisme insidieux, reconnu coupable de banalisation d'actes jugés constitutifs de crimes contre l'humanité (11/10/1989) pour avoir qualifié les chambres à gaz de « point de détail » de la 2e guerre mondiale, reconnu coupable de captation d'héritage, 5000F à verser, reconnu coupable d'agression d'un candidate socialiste, 3 mois avec sursis, 20 000F d'amende, 2 ans d'inéligibilité, reconnu coupable d'avoir tenu des propos sur l'inégalité des races avec B.Megret. Condamné à verser 10 000F a L'UEJF (Union des Etudiants Juifs de France) et à publier à ses frais le jugement dans 3 hebdomadaires (30 000F par publication).

Liste de ses condamnations :

1960, condamné pour menaces de mort proférées à l'encontre d'un commissaire de Police.

1964, condamné pour coups et blessures volontaires.

Copyright © Ricochets Page 7/9



Copyright © Ricochets Page 8/9

2005, condamné pour incitation à la haine raciale.

2008, condamné pour complicité d'apologie de crimes de guerre et contestation de crime contre l'humanité.

Source: Mediapart

« Selon la ministre de la Justice Nicole Belloubet, sur les plus de 8.700 personnes placées en garde à vue depuis le début du mouvement de contestation sociale des »gilets jaunes«, 2.000 d'entre elles ont été condamnées. »Sur les 2.000 jugements (de condamnation, ndlr) qui sont déjà intervenus, le chiffre qu'il convient de retenir, c'est que 40% sont des peines d'emprisonnement ferme«, a déclaré Nicole Belloubet sur BFMTV. »60% sont d'autres types de sanction, par exemple des travaux d'intérêt général, des sursis, etc.«, a ajouté la ministre, précisant que »près de 1.800« personnes interpellées lors des manifestations, doivent encore être jugées. Les durées de peine prononcées sont très variées et s'étalent entre un mois et 3 ans de prison, parfois avec une partie assortie d'une mise à l'épreuve, selon les données de la chancellerie. »

Via Julien Wosnitza et Lynda Le Tallec



Remarques persos:

2 poids 2 mesures, comme d'habitude.

Pas étonnant vu que la france n'est pas un pays démocratique, et qu'on sait que la « justice » (et surtout les lois) a toujours été instrumentalisée au profit de l'Etat, des possédants, et de la défense d'un certain ordre profitable aux plus riches.

- voir aussi : La justice contre le peuple
- et des articles sur ce thème sur Rebellyon

Copyright © Ricochets Page 9/9